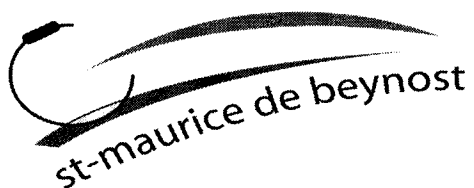


Mis en ligne le : 20 JUIL. 2023

Folio N°:



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2023-102

**Objet : Permis de
stationnement**

Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,

VU les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment son article L511-1 ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles, L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-6 ;

VU les dispositions du Code Pénal notamment son article R610-5 ;

VU la demande de monsieur CROZET pour le compte de l'entreprise SAVEL représentée par monsieur Pierre FOURNIER ;

ARRÊTE :

Article 1: La présente autorisation est accordée à l'entreprise SAVEL Elle est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée ;

Article 2 : L'entreprise SAVEL est autorisée à stationner un camion immatriculé n° 604 AZM 69 sur le trottoir en empiétant sur la chaussée au 02 chemin du Plantier.

Article 3 : La présente permission de stationnement est accordée à titre précaire et révocable. Elle débutera le samedi 22 juillet 2023 08h00 pour se terminer à 18h00 ;



Folio N°:

Article 4 : L'entreprise SAVEL est civilement responsable de tous accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait ou à l'occasion de l'autorisation. Elle s'engage à respecter les articles 2 et 3 de l'autorisation. A défaut elle sera mise en demeure de s'y conformer et le cas échéant sanctionnée suivant l'article R610-5 du Code Pénal ;

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire et ampliation sera transmise :

- Mr le Maire de la Commune ;
- M. le chef de service de la police municipale ;
- SAVEL
- Classé dans le recueil des actes administratifs.

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le mercredi 19 juillet 2023.

Pour le Maire empêché, le 1^{er} Adjoint,



Claude CHARTON